

Paris, le 15 janvier 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**INFORMATIONS RELATIVES AU CONTRAT DE LIQUIDITÉ
ET AU PROGRAMME DE RACHAT DE TITRES****Bilan annuel du contrat de liquidité contracté avec la société de bourse CM-CIC Securities**

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société Foncière Masséna à la Société de Bourse CM-CIC Securities, à la date du 31 décembre 2009, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 10 518 titres Foncière Masséna
- Solde en espèce du compte de liquidité : 36 229,52 €

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 30 juin 2009, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 11 746 titres Foncière Masséna
- Solde en espèces du compte de liquidité : 23 515,74 €

Information relative au programme de rachat de titres

Il est également rappelé que le programme de rachat de titres, exercé dans le cadre du contrat de liquidité, a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2009, dans sa quatrième résolution, pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 18 novembre 2010.

Les objectifs du programme de rachat fixés par l'Assemblée Générale sont les suivants :

- annulation en vertu d'une autorisation d'annulation conférée à la Gérance par l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2008 (onzième résolution) ;
- animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- attribution d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, au titre de l'exercice d'options d'achat, de l'attribution d'actions gratuites ou de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ;
- remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance donnant droit, de quelque manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- conservation ou remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans la limite de 5% du capital social ;
- toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Titres concernés par le programme de rachat :

Actions de la société FONCIERE MASSENA
ISIN : FR 0000037210 PEM : Paris Code local : 3721
Code Euronext : FR 0000037210 Mnemo : SOCM
Type : Action – action ordinaire – Fixing
Marché : Euronext Paris – Eurolist – Valeurs locales
Compartiment B

Nombre maximal de titres dont le rachat est autorisé à la date du présent descriptif :

4.352.476 actions, représentant 10% du capital social.

Prix maximal d'achat :

20 € par action

A propos de Foncière Masséna (www.fonciere-massena.com) :

Cotée au compartiment B d'Euronext Paris, marché du Groupe NYSE Euronext, Foncière Masséna est une Société d'Investissements Immobiliers Cotée (SIIC) qui entre dans la composition de l'indice Euronext IEIF « SIIC France ». La société est le véhicule d'investissement immobilier du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Au 30 juin 2009, le patrimoine de Foncière Masséna était composé de 117 immeubles répartis entre 3 classes d'actifs : bureaux, commerces et résidentiel. Le portefeuille, d'une valeur de 778 M€, représentait une surface d'environ 255 000 m².

Compartiment B d'Euronext Paris, marché du Groupe NYSE Euronext - ISIN : FR0000037210
Mnémonique : SOCM

Relation Investisseurs :

NewCap.

Emmanuel Huynh / Steve Grobet

fonciere-massena@newcap.fr

Tel : 01 44 71 94 94

Foncière Masséna

Olivier CHARDONNET / Stéphanie METAIREAU

fonciere-massena@acm.fr

Tél. : 01 44 71 55 30

Contact presse

Foncière Masséna

Brigitte FROHLICH

frohlibr@acm.fr

Tél. : 01 44 71 52 61